

---

---

É T U D E

SUR

LES CHAPITRES XXII ET VI (2<sup>e</sup> PARTIE)

DE

L'HISTOIRE DE VIERZON

ET SUR

LES ANCIENS SEIGNEURS DES YGONNIÈRES

---

M le Docteur Fauconneau-Dufresne, dans son compte rendu de l'œuvre remarquable de M. le Comte de Toulgoët-Tréanna : *Histoire de Vierzon et de l'Abbaye de St-Pierre* <sup>1</sup>, s'est appesanti tout particulièrement sur deux grandes figures historiques qui y font saillie et qui, à elles seules, suffiraient pour illustrer Vierzon, si, comme le suppose l'auteur, cette ville et l'un des fiefs relevant de sa grosse tour, peuvent revendiquer l'honneur d'avoir été leur berceau.

LE GRAND BOURDALOUE

Une question incidente soulevée en 1883 dans cette revue <sup>2</sup> nous a déjà offert l'occasion de dire deux mots des Bourdaloue : il s'agissait de la date de leur anoblissement sur laquelle il y avait désaccord : nous avons cru pouvoir affirmer qu'il ne fallait pas chercher cette date au delà du XVII<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>, on a relevé le gant en nous répondant d'ailleurs assez vaguement ; cependant nous avons considéré la discussion comme épuisée, les arguments qui nous étaient opposés ne détruisant en rien le fonds de notre article basé sur des faits certains, des actes authentiques <sup>4</sup>.

1. *Revue du Centre*. Janvier 1884.

2. *Ibidem*. Juillet, août, septembre 1883, p. 342-398-468.

3. *Ibidem*. Septembre 1883, p. 468.

4. Nous avons posé deux questions bien nettes :  
Maintient-on <sup>1</sup> pour Claude Bourdaloue, époux de Étienne

Nous avons dit alors ce que nous pensions de la valeur des généalogies trouvées dans des archives particulières ; il en est peu, selon nous, de rigoureusement exactes, tenter de les produire comme pièces à conviction, c'est vouloir s'exposer, de gaieté de cœur, aux plus graves contradictions : nous en avons, au cas particulier, un exemple éclatant. M. — Bauchène, en tirant uniquement ses arguments des manuscrits 1019 et 1020 du cabinet des titres s'est vu forcé de changer deux fois de système à quelques mois d'intervalle.

D'après le n° 1019, il trouve comme trisaïeul de Claude Bourdaloue l'échevin : « Macé Bourdaloue, tanneur de la paroisse de Nançay au village des Bourdaloue. » (Il avait cru pouvoir lire *Seigneur* et faire précéder le nom d'une particule <sup>2</sup> !)

D'après le n° 1020, Macé Bourdaloue est abandonné à son malheureux sort, à sa tannerie et remplacé, ainsi que ses descendants, par une antique famille, les *Bours d'Aloz*, qui d'Alsace vont en Flandre, de Flandre viennent à Mehun et de Mehun à Vierzon, ville où l'un d'eux change subitement son nom féodal contre celui beaucoup plus modeste alors, de Bourdaloue <sup>3</sup> ; c'est tout un roman et d'autant plus étrange que l'on trouve des Bourdaloue à Vierzon bien avant la date fixée par ce changement à vue, de plus celui qui l'opère « le jeune Guillaume » était époux, toujours d'après le n° 1020, d'Anne du Solier ; or ce Guillaume, nous le connaissons pour l'avoir vu maintes fois mentionné dans les actes qui nous sont passés sous les yeux, c'était un marchand honorable, un bon bourgeois de Vierzon, n'ayant aucune prétention à la noblesse, se qualifiant invariablement de « prudent homme » et étant père de trois garçons :

Tixier, les qualifications de *Messire* et *d'avocat au parlement* : 2<sup>o</sup> pour ses enfants celles d'écuyers.

A la première on a répondu indirectement : la profession de Claude n'est plus indiquée ; mais cependant on laisse supposer que, malgré tout, il avait le droit de porter des armoiries.

A la seconde on ne répond pas du tout : on vise il est vrai Étienne ; mais au lieu de parler de ses frères on fait avancer son fils Pierre et son petit-fils Antoine dont les prénoms identiques à ceux des personnages dont on devait s'occuper, peuvent apporter une certaine confusion dans les esprits.

2. *Revue du Centre*. Août 1883, p. 390.

3. *Ibidem*. Octobre 1883, p. 508.

1<sup>o</sup> Claude l'ainé, marchand à Vierzon, époux de Étiennelette ou Thiénon Tixier, auteur de la branche de Saint-Martin des Lacqs<sup>1</sup>;

2<sup>o</sup> Claude, le jeune, teinturier à Vierzon;

3<sup>o</sup> Loys, sergent royal, concierge et geôlier de la prison de Vierzon.

On nous répondra, il est vrai, que tout cela ne prouve rien et que si « ces respectables ancêtres n'ont pas pris de titres nobiliaires, c'est qu'ils ne l'ont pas voulu » 2.

N'ayant aucuns moyens pour combattre une telle argumentation, nous abandonnons le champ de bataille et nous en revenons au beau livre de M. de Toulgoët dont nous nous sommes écarté plus que nous ne pensions tout d'abord.

Les chapitres XXII et VI (2<sup>me</sup> partie) consacrés à Agnès Sorel et à Louis Bourdaloue sont comme tous les autres d'ailleurs, creusés, fouillés avec un soin minutieux, les sources les plus diverses sont consultées, mises à contribution et cependant, pour ces deux chapitres précisément, nous voulons faire une observation à notre sympathique historien, nous lui reprocherons de n'avoir pas établi bien nettement le lieu d'origine ni « du prédicateur des rois, ni de la belle des belles ».

Avant de revendiquer pour Vierzon ces deux grandes figures, il convenait de prouver d'abord et avant tout qu'elles nous appartiennent, nul mieux que M. de Toulgoët, ne pouvait le faire; c'est un érudit, un chercheur infatigable que les difficultés, loin de décourager, aiguillonnent; or les preuves qu'il nous présente ne nous satisfont pas entièrement; il pouvait en trouver de plus complètes.

Après nous avoir dit que « le Roi des prédicateurs appartient à Vierzon, sinon par sa naissance du moins par sa famille établie en cette ville depuis un temps immémorial, » il nous donne, d'après le manuscrit 1019, sa filiation à partir de Macé Bourdaloue, sans même indiquer, pour les premiers degrés, ni le domicile des personnages cités, ni leurs qualités; c'est trop vague, trop indécis, car les villes de Bourges, de Mehun, d'Issoudun même<sup>3</sup> revendiquent pour elles aussi le grand Bour-

1. Le manuscrit porte *Antoinette* c'est une erreur, il faut lire *Étiennelette*.

2. *Revue du Centre*, août et octobre 1883, pp. 390 et 510.

3. M. Péréme dans ses recherches historiques sur Issoudun dit en

daloue et le disputent à Vierzon. Il fallait donc à notre avis, ne laisser aucun doute à ce sujet dans l'esprit du lecteur.

Nous savons que dans une œuvre de longue haleine comme celle de l'histoire de Vierzon, bien des points secondaires doivent être élagués, sacrifiés sans pitié; l'enchaînement des faits, la clarté du récit l'exigent impérieusement; mais, en l'espèce peut-être, M. de Toulgoët eût-il dû s'étendre davantage sur les ancêtres de son héros. Certain de son origine, il n'a pas cru, sans doute, devoir en justifier; il nous permettra donc d'émarger de quelques notes personnelles les trois premiers degrés donnés par le manuscrit 1019 :

1<sup>er</sup> degré.

MACÉ BOURDALOUE

Tanneur de la paroisse de Nançay au village des Bourdaloue.  
— alliance inconnue —

Fait hommage, le 10 avril 1465 d'un hostel et jardin assis au carré Notre-Dame de Vierzon devant l'Église du dit lieu.

Il habitait donc soit Vierzon, soit Nançay (aujourd'hui du canton de Vierzon.)

2<sup>me</sup> degré.

PIERRE BOURDALOUE, époux de MARIE TRIPET.

Pierre fit hommage de l'hostel du carrouer Nostre-Dame le 9 septembre 1541; sa femme était d'une origine toute vierzonnaise: Pierre Tripet de Vierzon, 1397, hist. de Vierzon, page 184.

Guillaume Tripet, marchand boucher à Vierzon, reçoit à titre d'échange, le 11 mai 1425, de Garçonnet le Jay, la métairie au Jay (paroisse de Vierzon)

« Joannes Tripet de Virione » est cité par Catherinot comme étant, à la date de 1466, l'un des premiers écoliers reçus en l'université de Bourges. Jean Tripet licencié ès lois à Vierzon achète, le 2 juin 1483, un terrage en la terre de la Maisonfort, de Catherine Courauld <sup>1</sup>.

toutes lettres à la page 267 « que la famille du célèbre prédicateur était originaire d'Issoudun », mais il ne le prouve pas.

1. *Chroniques de Lury*, page 227.

Signalons de plus le prénom de Guillaume donné au fils aîné de Pierre qui eut, de son union avec Marie Tripet, les huit enfants suivants :

1° Guillaume (voir 3<sup>me</sup> degré).

2° Simon « épousa N... d'où Gaspard, marié en 1622. »

Un Gaspard Bourdaloue, bourgeois de Paris, sert de témoin à Vierzon, le 3 janvier 1628 (Richer).

3° Renault « homme d'Église » fait une acquisition d'Étienne Bidault, devant M<sup>e</sup> Adam not. à Vierzon, 1529 ; prêtre-curé de Méry sur Cher, 1531 (Verdeaux) ; loue au nom de Loys, fils de Guillaume Bourdaloue, deux arpents de pré aux Grands-Moulins près Vierzon (1542, Petit), mort curé de Méry, n'existait plus en 1550 (Petit).

4° Simonnet « épousa B... à Bourges, et eut Guillot, Antoine, Claude, François, Suzanne, et Catherine. »

5° Étienne, notaire à Vierzon 1506-1541, leveur de tailles et frappé par la peste dans ses plus chères affections, 1521 (*Hist. de Vierzon*, 321), époux de Rose Barbier, d'une des plus anciennes, des meilleures familles de Vierzon <sup>1</sup> et possédant, du chef de sa femme, la métairie des Aubussetz (Lemant 1536. Petit 1544), celles des Grands-Fourneaux et de la Pelleteryer (Petit 1550), n'existait plus le 17 janvier 1544 (Petit),

6° Gillou ou Gillette, épousa Philippe Lebègue dont les enfants se trouvent sous la tutelle de Guillaume Bourdaloue en 1545. (Petit)

7° Louise.

8° Marie.

### 3<sup>me</sup> degré.

GUILLAUME BOURDALOUE *époux* DE ANNE DU SOLIER.

Afferme un chatz de maison et de nombreux héritages ruraux à Theniou, 1542 ; paye le prix de ferme de l'étang de La Bou-

1. Thomas Barbier 1308. (*Hist. de Vierzon* page 300.)

Archambault Barbier prêtre garde du scel de la cour de Vierzon, 1465-1467.

Blaise Barbier, notaire à Vierzon, 1471.

Jean Barbier de Vierzon, 1499.

Guillaume Barbier, notaire à Vierzon, 1504.

Étienne Barbier, grenetier au grenier à sel de Vierzon, 1517.

Guillaume Barbier, seigneur de la Noue, demeurant à Vierzon, 1566.

laye, dit l'étang du château, 1542 ; afferme de Thomas de la Fontaine l'étang de la Picardière, 1543 ; traite avec diverses personnes pour la paisson et glaudée du roi, 1543 : afferme dix boisselées de terre à Menetou et huit septerées de terre à Bois-Marteau, 1544 ; prend à ferme 1/6 de la paisson des bois et forêts de Vierzon, Mehun et Festz, 1544 ; est nommé tuteur des enfants de Philippon Lebègue, 1545 ; assiste avec Nicolas Lebègue, Pierre Bourdaloue et Catherine Chappus au mariage de Jean Billot et de Françoise Brossard, le 27 février 1567 ; n'existait plus le 17 mai suivant.

Sa femme Anne du Solier, elle aussi, était d'une très ancienne famille vierzonnaise :

Étienne du Solier, esleu au gouvernement de Vierzon 1466-1467 ; Jean du Solier, marchand à Vierzon, 1541 ; administrateur de l'hospital, 1541 ; passe un marché pour construire une maison à sa métairie de la Motte de Saint-Hilaire, 1542, époux de Catherine de Rully, 1566.

De cette union naquirent : Claude l'aîné, Claude le jeune et Loys dont nous avons parlé au commencement de cette étude.

Et d'abord, ces trois premiers degrés sont-ils bien exacts ? c'est que nous ne pourrions affirmer quoiqu'ils soient généralement admis comme tels.

Ainsi nous voyons Macé faire hommage de son hostel de Vierzon, le 10 avril 1464 et son fils Pierre rendre le même hommage à 77 ans d'intervalle, c'est-à-dire le 9 septembre 1541 ; il existe une bien longue période entre ces deux actes, une génération au moins a pu être omise : mais enfin à la rigueur il est possible de soutenir le contraire.

Il nous reste d'ailleurs quelques noms à placer et que nous allons signaler :

Le 9 juin 1541 nous rencontrons la mention d'une maison assise au carrefour Nostre-Dame joûtant d'une part celle des enfants de feu Pierre Bourdaloue, or nous venons de le dire, un Pierre Bourdaloue fit hommage de la maison du carrefour Nostre-Dame le 9 septembre 1541, on pourrait en conclure que deux Pierre existaient en même temps ou se sont succédés l'un à l'autre ; jusque-là pas de difficultés, le manuscrit n'aura fait qu'un seul individu de deux personnages distincts *portant le même prénom voilà tout* : mais un acte plus embarrassant est celui-ci : 17 juin 1542, cheptel de neuf grands cheps de brebis et

de quatre aignaux par Jacques Bourdaloue<sup>1</sup> et Jeanne sasour<sup>2</sup>, enfants de feu Pierre Bourdaloue. Guillaume d'après cet acte ne serait donc pas fils de Pierre ou du moins de ce Pierre possesseur de la maison au carrefour Notre-Dame.

Pour Guillaume, même embarras ; un acte du 16 octobre 1543 mentionne une vigne appartenant aux hoirs de feu Guillaume Bourdaloue, notre Guillaume n'étant mort qu'en 1567, un personnage portant le même prénom l'avait précédé.

Mentionnons encore : Jean Bourdaloue, homme de bras à Méry, 1549.

Raymond Bourdaloue à Mehun, 1542.

Claude Bourdaloue de Vierzon, enquête de 1555.

Tous ces documents dont l'énumération, il faut le reconnaître, n'est pas lue généralement avec beaucoup d'intérêt, ont cependant leur utilité et servent à prouver que, depuis Macé Bourdaloue, les membres de cette famille ont été possessionnés à Vierzon ainsi que dans les environs et se divisaient déjà en plusieurs branches qui, par leurs alliances avec les Tripet, les du Solier, les Barbier et, si nous descendons à la génération suivante, avec les Tixier, les Masson, les de Laujon, les Couriou, les Chappus, se sont unis à des familles du plus pur sang vierzonnais.

Nous doutons fort que les villes voisines puissent nous offrir un faisceau aussi compact de documents ; nous pouvons donc soutenir, jusqu'à preuve contraire, que le berceau des Bourdaloue est Vierzon et en cela nous nous estimons très heureux de voir le résultat de nos recherches justifier d'une façon aussi absolue l'opinion émise par le savant historien de Vierzon.

#### AGNÈS SOREL ET L'HOSTEL DES YGONNIÈRES.

Un des actes que nous avons cité, il y a quelques instants, va nous servir de transition entre les deux parties de notre étude et nous permettre de passer de l'une à l'autre tout naturellement en prenant l'un des ancêtres même du grand prédicateur pour témoin principal dans l'enquête ouverte par M. de Toulgoët sur le lieu de naissance d'Agnès Sorel, nous disons *enquête*, car la question est loin d'être résolue.

1. Jacques Bourdaloue auteur de la branche du Breuil.

2. Jeanne Bourdaloue, épousa Simon de Gournay, le 25 juillet 1570. (Tables Petit.)

La Thaumassière, dans le chapitre LXXXIII de son livre I<sup>er</sup> consacré à la maîtresse de Charles VII, dit : « elle s'appelait » Agnès Surelle ou Sorelle, prit naissance au village de Fromenteau en Touraine et non en celui des Ygonnières paroisse d'Orçay, près Vierzon, comme le veut la tradition du pays ; elle est fille de Jean Soreau et de Catherine Maignelais et non de si basse extraction que l'on a voulu faire croire. »

En présence d'une affirmation semblable, il eut été utile, pensons-nous, de rechercher au moins le nom du possesseur des Ygonnières en 1409. Était-ce l'écuyer Jean Soreau ou quelque autre ? M. de Toulgoët sans nous donner cette preuve que probablement il n'avait pas sous la main et qui, cependant, si elle eût été favorable à sa thèse, pouvait d'un seul coup en finir avec toute autre interprétation, se contente de retourner la phrase de La Thaumassière ; mais, mieux que notre grand historien berruyer, il arrive à établir, à l'aide de recherches minutieuses, de titres authentiques que Fromenteau n'appartenait pas à la famille d'Agnès en 1409 et par suite à ruiner, en grande partie, la tradition de Fromenteau, ne laissant plus debout, ajoute-t-il, que celle des Ygonnières.

Battre en brèche ses adversaires et ensuite attaquer vigoureusement la position, telle va être, pensions-nous, la tactique de notre habile historien ; notre espérance n'a pas été réalisée entièrement ; l'attaque n'a pas eu lieu, nous essayerons donc de l'entreprendre à l'aide de Guillaume Bourdaloue et de ses « compagnons ».

Depuis un temps immémorial, l'hostel des Lingonnières<sup>1</sup> situé dans la forêt de Vierzon, en la terre de Theillay, avait droit de prendre en ladite forêt, quantité de bois pour son usage et de mettre et faire pasturer en icelle ses bêtes grosses et menues et ses porcs en temps de paisson et autre saison ; mais déjà à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ces droits étaient contestés et en l'an 1400, le fermier de la paisson des bois de Vierzon, voulant empêcher le seigneur du lieu des Lingonnières en son droit, lui contra-manda pour ses porcs l'usage desdits bois en temps de paisage.

1. Actes consentis par Jehan fils du roi : 1<sup>o</sup> en faveur des habitants des Ygonnières, le 7 Juin 1402 ; 2<sup>o</sup> en faveur de Gillet de la Trembloys, seigneur des Lingonnières, le 15 octobre 1403. Ygonnières est écrit Lingonnières.

Émotion bien naturelle du seigneur des Lingonnières qui, nous le regrettons vivement pour Vierzon, n'était pas alors l'écuyer Jean Soreau, mais, hélas ! Gillet de la Trambloys dit des Lingonnières. — Sans perdre un instant, notre gentilhomme solognot, à cette nouvelle, monte à cheval, court à Bourges et présente aux gens des comptes de Monseigneur le Duc des lettres par lesquelles il expose les droits dont il est en possession et saisine par tel et si longtemps qu'il n'est mémoire du commencement ni du contraire, requérant lui être fait provision.

Le duc Jean saisi de cette affaire, en confia l'instruction à Maître Guillaume Fradet, son conseiller et son général procureur en Berry, lui mandant, par ses lettres, que si il lui apparaît de ce que dit est, qu'il veuille en adresser un rapport écrit par devers son chancelier.

Maître Guillaume Fradet étudia la question et transmit le résultat de ses recherches à révérend père en Dieu, Monseigneur Girard de Montagu, évêque de Poitiers, chancelier de mon dit seigneur et président en la chambre des comptes, lequel, étant au burel de ladite chambre, ordonna, le 15 octobre 1403, d'après les considérants du rapport, que Gillet de la Trambloys et ses hoirs seraient laissés en possession de leurs droits de paissage et autres ; puis il renvoya pour l'exécution à noble homme Pierre de Montespedon, écuyer, valet de chambre de Monseigneur le Duc, maître des eaux et forêts de Berry.

Ce ne fut que le 12 octobre 1405 que les lettres de ce dernier scellées de son scel qu'il a en son dit office en cire vermeille à queue pendante furent lues et reçues par Maître Girard Huaut, notaire à Vierzon.

Voilà, il nous semble, un commencement de preuve, cependant je prévois deux objections, au devant desquelles je m'enpresse de courir.

Agnès Sorel pouvait naître au village des Ygonnières, sans que ce soit précisément à l'hostel des Lingonnières.

La date de sa naissance est de 1409, nous n'allons pas au-delà de 1405 : des mutations de propriété ont pu se produire dans l'intervalle.

Nous répondrons à la première objection en disant que l'hostel des Lingonnières même, nous paraît de bien maigre importance pour un personnage tel que Jean Soreau et que si les

Ygonnières étaient son domicile, il devait habiter évidemment l'hostel et non une maison du village.

Pour la seconde objection, nous aurons recours à notre Guillaume Bourdaloue ancêtre du grand prédicateur et sans lequel nous ne connaîtrions pas un seul des détails que nous venons de donner.

En 1554, en effet, Guillaume était fermier de la glandée des bois et forêts de Vierzon, Festz et Mehun conjointement avec Antoine Thouzelet, Jean Rousseau, André de Ruau, Jean Lemoigne et Jean Tastereau ; il avait, en un mot, 1/6 de l'entreprise ; or, comme aux siècles passés, le seigneur des Ygonnières le gênait beaucoup avec ses pourceaux qui, en temps de païsson, parcouraient la forêt en tous sens et empêchaient par leur voracité de faire monter à leur valeur le prix des « habonnaiges » on disait bien dans le pays que c'était un droit attaché à l'hostel depuis un temps immémorial ; mais le titre ! peut-être n'en avait-on point à montrer ! aussi dès 1543, étant alors fermier de la glandée, Guillaume Bourdaloue avait-il essayé déjà d'empêcher un aussi révoltant abus qui venait, sans raison, tarir la source de ses bénéfices ; il avait compté hélas ! sans le fameux arrêt rendu par Monseigneur Girard de Montagu, et sans les lettres scellées en cire vermeille et délivrées par le noble Pierre de Montespedon ; rien ne se perd excepté les procès, il ne le sut que trop tôt ; mais dix longues années s'étaient écoulées depuis son échec, et il espérait que de nouveaux juges pourraient lui être plus favorables « à l'aide peut-être, d'une grosse somme d'argent que lui et ses compagnons avaient mise en poche pour faire les frais du procès ».

Il fit donc appeler en cause le Procureur du Roi et de Madame audit Vierzon et engagea résolument l'instance devant Jean de Pathoufleau, écuyer seigneur de Festz, maître des eaux et forêts de Vierzon, maître Quantin Lebon juge garde de la prévosté de Lury, adjoint en cette partie et Mathurin Adam, greffier.

Le maître des eaux et forêts ordonna, avant de procéder, que les parties soulleroient leurs faits et moyens par escript et informeroient d'iceulx, puis il fit adjourner à huy vingt-quatre témoins, par-devant lui, son adjoint et son greffier.

L'audition recommença le 10 septembre 1555 ; nous avons sous les yeux la copie de ces dépositions qui, outre l'intérêt

présenté par plusieurs d'entre elles, nous permettent d'affirmer que le chef des Ygonnières n'a subi aucune mutation à titre onéreux depuis Gillet de la Trambloys.

Nous allons de suite établir ce fait très important pour l'éclaircissement de notre question historique, en nous servant des témoins que le hasard nous a mis sous la main.

Cependant afin de rendre plus compréhensibles les dépositions dont nous allons parler, nous les résumerons d'abord dans un rapide tableau généalogique :

## I

GILLET DE LA TRAMBLOYS seigneur des Ygonnières. 1405.  
considéré par une partie des déposants comme auteur de :

## II

JEAN DES YGONNIÈRES,      GUILLAUME DES YGONNIÈRES,  
YLLAIRE DES YGONNIÈRES.  
épouse de GUILLAUME ARNAULT,  
vivaient aux Ygonnières en 1495 n'existaient plus en 1525.

## III

LOUIS ARNAULT  
des Ygonnières,

URSIN ARNAULT  
des Ygonnières 1525  
père de :

## IV

JEAN ARNAULT DES YGONNIÈRES<sup>1</sup>  
poursuivi par GUILLAUME BOURDALOUE.

Les témoins « adjournés » ne sont pas tous gentilshommes, loin de là ; deux voisins de campagne de Jean Arnault, seuls, avaient cette qualité : noble homme André Genston, seigneur du Rastelay et noble homme Jean Danau, seigneur de Lon-

1. Le fief des Ygonnières était à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à Estienne Rousseau procureur du roi à Vierzon ainsi qu'il résulte d'un dénombrement des Ygonnières de 1670 — il passa aux Bourdaloue par le mariage de Françoise Rousseau, fille d'Etienne, avec Estienne Bourdaloue grenetier à Vierzon, en 1601, — appartint ensuite à Antoine et Pierre Bourdaloue qui en fournirent le dénombrement en 1670, (*Chroniques de Lury*, p. 178), enfin se retrouva entre les mains de la famille de Thuet à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, (*Chroniques de Lury*, p. 178.) — C'est à l'obligeance de M. de Thuet que nous devons l'enquête de 1855 faisant partie des archives de son beau château du Moulin.

guebourde, le premier fit défaut, le second comparut, c'était un homme de 60 ans dont la déposition est utile à conserver, faisons-le passer le premier, à tout seigneur tout honneur : « il dit qu'il cougnait les parties au présent procès et qu'il y a » 40 ans à peine qu'il a commencé à hanter et fréquenter au lieu » Ygonnières auquel commencement de fréquentation estoient » demeurant au dit lieu Guillaume Arnault et Yllaire des Ygon- » nières sa femme quand ils vivoyent, conjointes par mariage, » lesquels il, déposant, de bonne cougnissance a veu et cou- » gneu ; laquelle Yllaire des Ygonnières et ung nommé Guil- » laume des Ygonnières demeurant au dict lieu des Ygon- » nières, lorsqu'ils vivoyent, en domicile séparé, estoient » censés et repputés frère et sœur et estoit lors le commung » bruit au pays que iceulx Guillaume et Yllaire des Ygon- » nières, frère et sœur, estoient venus et descendus d'un » nommé Gillet de la Trambloys et que le dict Gillet de la » Trambloys estoit seigneur du dict lieu des Ygonnières. »

Nous ferons suivre cette déposition de celle d'un vieux paysan solognot âgé de 80 ans, Gillebert Bellin, elle est vraiment curieuse, car il parle non seulement de ses souvenirs personnels mais encore de ceux de son père, et cependant, dans son récit, pas un seul mot ne fait allusion à la grande fortune d'Agnès Sorel qui cependant avait dû être contemporaine de Jean Bellin : « il dict que 60 ans sont ou environ qu'il a hanté et fréquenté au » lieu des Ygonnières et que, au commencement duquel temps » demeuroyent au dict lieu des Ygonnières, Guillaume des » Ygonnières et un nommé Jean des Ygonnières qu'on appe- » loit, comme tenus, censés et réputés frère et sœur, seigneurs » et propriétaires du dict lieu des Ygonnières et en jouissaient » d'icellui lieu paisiblement, sans aucun contredit ; auquel » temps et du commencement de sa dicte cougnissance » estoit encore vivant Jehan Bellin, père de lui depposant, » auquel il a oy dire et à plusieurs aultres antiens person- » naiges qui lors vivoyent et demeuroient au pays, que le dict » Guillaume, Yllaire, et Jehan des Ygonnières estoient destе- » neurs et successeurs d'un seigneur du dict lieu des Ygon- » nières que l'on appelloit Gillet de la Trambloys, lequel Gillet » de la Trambloys le dict depposant n'a veu ni cogneu et par- » tant n'a sceu depposer des faicts, des escriptures du dict » deffendeur ; mais que au commencement des dictes cou-

» gnaisances y avait au dict lieu des Ygonnières une femme  
 » fort vieille et antienne qui portoit ordinairement ung veste-  
 » ment de drap bleu et ung chaperon de drap noir la cou-  
 » vrant sur la teste et, pour raison de sa vieillesse et fablesse,  
 » chemynoit avec l'ayde d'un baston, laquelle vieille femme les  
 » dicts Guillaume, Yllaire et Jehan appeloient leur mère, mais  
 » ne sçait de quelle part elle estoit venue et descendue. »

Silvain Boutet, laboureur à Nançay, 38 ans, confirme dans sa déposition la filiation que nous venons d'établir par notre tableau généalogique : dict avoir cougneu 30 ans y a ou envi-  
 » ron feuz Guillaume Arnault et Yllaire des Ygonnières quand  
 » ils vivoient mariés, demeurant au dict lieu des Ygonnières,  
 » terre et paroisse de Teillay, duquel lieu des Ygonnières  
 » ils estoyent seigneurs et paisibles possesseurs et tels ont  
 » esté jusques à leur decedz et trespas qui fut environ le dict  
 » temps de 30 ans auquel temps y estoit jeune serviteur de-  
 » meurant au dict lieu en l'hostel de Guillaume des Ygon-  
 » nières, frère de la dicte Yllaire, au service duquel il demeura  
 » sept ou huit ans ; dict aussi qu'il a cougnu feu Ursain  
 » Arnault lequel estoit fils naturel et légitime des dicts Guil-  
 » laume Arnault et Yllaire des Ygonnières, tel, censé et repputé  
 » estre leur héritier en partie, même des biens qu'ils avoient  
 » au dict lieu des Ygonnières et de ce qui luy est eschu à  
 » cause d'eulx, il, depposant, l'a veu joyr playnement paisible-  
 » ment et sans contredit et duquel Ursain Arnault, le dict  
 » Jehan Arnault à présent défendeur est fils naturel et légitime  
 » héritier en partie. »

Guillaume Gaucher, laboureur à Vierzon, 55 ans ; Mathieu Méry, notaire et praticien à Theillay, 40 ans ; Jean Gaultier marchand tanneur à Vierzon, 45 ans ; fournissent surtout des renseignements sur les droits de glandée et sur les beaux bénéfices réalisés par les fermiers de la paisson se chiffant entre quatre à cinq cents livres pour chacun des associés ; toutes ces dépositions peuvent se résumer dans celle d'honorable homme Estienne Courcier, licencié ès lois juge, garde de Teillay, 28 ans  
 « un jour le dict dépposant venant de Teillay à Vierzon avec  
 » Anthoine Thouzellet, l'un des dicts conjointts, dict au dict  
 » Thouzellet après plusieurs autres propos et passant par la  
 » forest à venir du dict Teillay au dict Vierzon dont les dicts  
 » conjointts estoyent fermiers, que le commung bruit estoit au

» dict Teillay et autres lieux qu'ils gagneroyent chacun  
 » 500 livres à la ferme de la païsson qu'ils avoyent lors et en  
 » l'année 1554, qui estoit des païssons des boys et foretz de  
 » Mehun, Vierzon et Festz, lequel Thouzellet a faict réponse au  
 » dict depposant qu'il ne seavait encore que y gangneroyent,  
 » touteffoys qu'il n'espéroit pas y rien perdre et depuys retour-  
 » nant ung aultre jour au dict Teillay avesques le dict Thou-  
 » zellet, icelluy Thouzellet parlant des diets païssons et de la  
 » dicte ferme avec icelluy depposant diet qu'ils y gangneroyent  
 » cinq cents livres tournois chacun pour le moings. »

On peut tirer de ce long exposé quelques conclusions qui toutes heureusement ne sont pas contraires à la thèse pleine d'intérêt soutenue dans l'histoire de Vierzon :

1<sup>o</sup> Le fief des Ygonnières est toujours resté dans la même famille depuis Gillet de la Trambloys jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ;

2<sup>o</sup> Le nom patronimique de Gillet de la Trambloys dit des Lingonnières peut être, à la rigueur, *Sorau*, car la *Trambloys* est un nom de terre, c'est celui d'une métairie situé à très peu de distance des Ygonnières ; on voit d'ailleurs les descendants de Gillet ajouter purement et simplement à leurs prénoms le nom de leur fief : Guillaume des Ygonnières, Yllaire des Ygonnières, Jean des Ygonnières.

3<sup>o</sup> L'alliance de Gillet de la Trambloys est inconnue, sa femme pouvait être une Sorau, une tante d'Agnès Sorel, (observation que nous ne donnons que sous toutes réserves) nous ajouterons que le prénom d'Agnès est encore aujourd'hui très commun et généralement adopté aux environs des Ygonnières.

Les lecteurs de la *Revue du Centre* nous pardonneront une si fatigante dissertation, alors que le résultat obtenu est si modeste ; mais c'est une invite lancée aux chercheurs de bonne volonté ; que chacun, de son côté, fasse comme nous et la question à l'aide des efforts réunis de tous, ne peut tarder à se résoudre peut-être à la satisfaction générale, c'est-à-dire dans le sens de la solution proposée par M. le comte de Toulgoët<sup>1</sup>, bien que nous redoutions le faire.

TAUSSERAT.

1. Les renseignements découverts et dont on ne voudrait pas faire un article particulier peuvent être envoyés au bureau du journal à Châteauroux, où ils seront concentrés, classés et étudiés.